

Lydienne Yen Eyoum, libérée le 4 juillet 2016 après près de sept ans de détention au Cameroun, et son ancienne avocate, Caroline Wassermann, sont à couteaux tirés. En cause : un désaccord qui s'envenime depuis plus d'un an au sujet du paiement des honoraires.

Les relations entre les deux femmes sont exécrables. Selon nos sources, elles avaient signé un accord de paiement d'honoraires s'élevant à 22 700 euros (25 000 moins les 2 300 euros déjà réglés), le 21 mars 2017.

Mais les échanges, couverts par le secret professionnel, se sont envenimés, l'entente devenant caduque, et Wassermann, représenté par Me Jean-Luc Tissot, a « changé son fusil d'épaule ».

Alors que Lydienne Yen Eyoum refusait de payer la somme, l'avocate française avait saisi son ordre et décidé de facturer le temps qu'elle estimait avoir passé sur le dossier et non le forfait initial négocié.

Wassermann réclame aujourd'hui 175 000 euros à sa confrère française d'origine camerounaise, défendue par Me Henri Leclerc. Débouté par le bâtonnier le 27 juin dernier, elle a fait appel.

Lydienne Yen Eyoum, condamnée à 25 ans de prison pour détournement de fonds à Yaoundé, a été libérée le 4 juillet 2016, suite à une grâce présidentielle. Elle avait été arrêtée et placée en détention en 2010, dans le cadre de l'opération anticorruption « Épervier », lancée en 2006 par Paul Biya. Elle est désormais installée en France, où elle exerce son métier d'avocate.

Souce: Jeune Afrique